

Département  
de  
VAUCLUSE

**SYNDICAT des EAUX**  
**DURANCE-VENTOUX**  
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

**EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT**

**BUREAU SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 8

*Séance du 03 décembre 2024*

Nombre de membres présents : 6

*L'an deux mil vingt-quatre et le trois décembre à dix-huit heures,*  
le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
de **Monsieur Gérard DAUDET, Président.**

Ont pris part à la délibération : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

27/11/2024

Date d'affichage

27/11/2024

Objet de la délibération n° 12-2024

Avoirs techniques

Présents

*F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND  
AVIGNON), F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON  
MONTS DE VAUCLUSE), L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-  
SORGUE)*

Excusés

*J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)*

Pouvoir

*Monsieur Félix BOREL a été nommé secrétaire*

Délibération n° 2

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUI l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les avoirs techniques suivant :

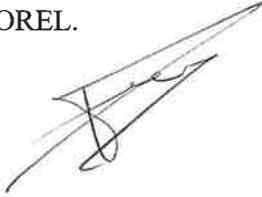
SYNDIC COPROPRIETE LES FRENES	CAVAILLON	24 m <sup>3</sup>
DUMONT Charles	CHEVAL-BLANC	150 m <sup>3</sup>

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Félix BOREL.



Le Président,

Gérard DAUDET.

